

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 24 MARS 2022 à 18h00

Date de convocation : 17 MARS 2022

Délibération
N°C2022_94

Membres en exercice :	76
Votants :	65
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : DURAND Viviane

PRESENTS : ALAUX Sylvie ; ALVAREZ Jean-Michel ; BELART Xavier ; BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURTIEL Aurélie ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DELFOUR Grégory ; DEVIC Bernard ; DURAND Viviane ; FAGES Gilles ; FAURE Lydie ; FRERE José ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JANSANA Jean-Marc ; LAPALU Christian ; LETEISSIER Gérard ; LUCIEN Gérard ; MARTIN Henri ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; TEXIER Bruno ; TIXIER Sandrine ; TUBAU Marcel ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; IBANES Alexandra ; KAISER Stéphanie ; PINET Marie-Christine ; RENAULT Régine ; RIVEL Jean-Luc ; VICO Alain

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MALQUIER Bertrand (délibération C2022_41) ; MONTAGNIER André-Luc (délibération C2022_48 à C2022_59) ; MOULY Didier (délibération C2022_48 à C2022_59) ; JULES Jean-Claude (délibération C2022_41) ; PY Michel (délibération C2022_41) ; VERGNES Magali (délibération C2022_94)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BOUISSET Cyrielle ; BOUSQUET Didier ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CHING Monique ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; JAMMES Michel ; LENOIR Alexia ; LOÏS Lydie ; PECH Olivier ; RAPINAT Evelyne ; THIVENT Viviane ;

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : ABED Yamina (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; HERNANDEZ (à partir de la délibération C2022_48) ; JULES Jean-Claude (à partir de la délibération C2022_42) ; MONTAGNIER André-Luc (jusqu'à la délibération C2022_47 et à partir de la délibération C2022_60) ; PY Michel (à partir de la délibération C2022_42) ; VERGNES Magali (jusqu'à la délibération C2022_53 et à partir de la délibération C2022_55)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Aménagement du territoire

OBJET : AGRICULTURE – Convention de partenariat opérationnelle avec la Chambre d'agriculture, la SAFER, le CEN et l'OPERCO – Etude d'enjeux sur le territoire du Grand Narbonne Agglomération

N°C2022_94 (2)

Trois propriétés agricoles sont actuellement à la vente sur le territoire du Grand Narbonne : Domaine du Marquis de Montredon de Scoraille, Domaine de Jonquières, et Domaine de Réveillon.

Ces propriétés se composent de bâtiments et d'espaces agricoles et naturels pour une surface de plus de 1 000 hectares.

Au regard du caractère stratégique de ces propriétés, pour l'agriculture et la viticulture locale, les milieux naturels et le bâti existant, l'OPERCO, la SAFER Occitanie, la Chambre d'Agriculture de l'Aude, le CEN Occitanie et le Grand Narbonne Communauté d'Agglomération ont convenu de mener une étude concertée sur les enjeux et les potentialités de ces biens.

La finalité de cette étude sera de constituer des lots et de définir une vocation potentielle (ex : activité agricole, viticulture, préservation de la biodiversité, mesures compensatoires environnementales, coupures vertes contre les incendies, zone récréative ou de loisirs etc.) ainsi que les outils permettant de garantir ces usages dans le but de proposer une destination aux parcelles concernées et de le prendre en considération lors des ventes des propriétés.

L'étude portera sur deux périmètres :

- Un périmètre « enjeux » sur les 5 communes suivantes : BAGES, BIZANET, NARBONNE, MONTREDON-DES-CORBIERES, et NEVIAN.
- Un périmètre « projet » concernant plus précisément le parcellaire des 3 domaines mobilisables.

Le rôle de chaque structure dans le cadre de cette convention est défini comme suit :

- L'OPERCO, opérateur régional « Eviter Réduire Compenser » Occitanie, à l'initiative de l'étude et financeur pour partie, assurera la coordination des partenaires et la bonne avancée de l'étude. Il en réalisera le pilotage opérationnel et administratif et synthétisera les données techniques produites par les partenaires.
- Grand Narbonne Communauté d'Agglomération participera au bon déroulé de l'étude en mettant à disposition des autres partenaires toutes les données dont il dispose et qui pourraient être utiles à l'analyse de son territoire (connaissance, SIG, etc.). Le temps de travail / agent sera valorisé au titre de cette participation.

La participation de Grand Narbonne Communauté d'Agglomération sera donc limitée à la valorisation du temps de travail / agent et ne donnera lieu à aucun autre cofinancement.

- La SAFER Occitanie, apporte son expérience du contexte local, sa connaissance des marchés fonciers, sa proximité avec les acteurs de terrain, ses capacités d'expertise et de dialogue avec la profession agricole. Elle apportera de même sa forte implication dans le développement du secteur, ses capacités de négociation de biens fonciers, de réflexion et d'analyse sur les problématiques agricoles et territoriales. Elle est désignée comme interlocuteur référent des propriétaires vendeurs, et s'assure d'obtenir auprès d'eux les autorisations nécessaires à la conduite de l'étude,
- Le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Occitanie apportera son expertise écologique en s'appuyant sur sa bonne connaissance du territoire à l'échelle de ces deux périmètres et proposera des pistes d'outils et de modes de gestion selon les lots et les orientations.

N°C2022_94 (3)

- La Chambre d'agriculture de l'Aude apportera son expertise à l'échelle du périmètre « enjeux » ainsi que sur les potentialités agricoles des biens à la vente afin d'en définir les usages, et les complémentarités possibles avec les dynamiques agricoles locales.

La convention prend effet à sa signature pour une durée de 6 mois.

Madame Magali VERGNES ne prend pas part au vote.

Considérant les coopérations déjà installées avec le Conservatoire des espaces naturels, la SAFER et la Chambre d'agriculture dans le cadre de stratégies territoriales de préservation de la biodiversité et des espaces agricoles et naturels,

Considérant l'opportunité exceptionnelle que représentent ces ventes et le caractère stratégique de ces ensembles fonciers pour le territoire, de même que l'intérêt d'une valorisation foncière, agricole, et naturaliste de ces propriétés,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat opérationnelle avec la Chambre d'agriculture, la SAFER, le CEN et l'OPERCO – Etude d'enjeux sur le territoire du Grand Narbonne Agglomération ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et pièce relatif à cette affaire et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Projet de convention

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 4/4/2022
et de sa publication
le : 4/4/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

